

STAFF UNION BULLETIN
BULLETIN DU SYNDICAT
BOLETIN DEL SINDICATO



27 octobre 2008

ALLOCATION POUR FRAIS D'ÉTUDES
LA MOBILISATION DU PERSONNEL DONNE DES RÉSULTATS

Face aux propositions de réforme de la CFPI qui représentaient une menace d'érosion de l'allocation pour frais d'études, le Syndicat du personnel de l'OIT a lancé une campagne de pétition en partenariat avec les autres syndicats et associations de personnel membres de notre fédération internationale, le Comité de coordination des associations et syndicats du personnel du système des Nations Unies (CCASIP), et avec la fédération apparentée, la FICSA.

En effet, les modifications radicales du système d'allocation pour frais d'études, proposées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI)¹, auraient des effets négatifs durables non seulement sur les fonctionnaires eux-mêmes, mais aussi sur la capacité des organisations à recruter du personnel pour certains lieux d'affectation. Le Président du Comité du Syndicat du personnel de l'OIT, s'exprimant au nom du CCASIP, a attiré l'attention de la Commission sur les risques importants liés aux changements proposés en faisant valoir les arguments suivants:

«Le nouveau système proposé [par la CFPI], qui prévoit notamment l'instauration d'un plafond unique en dollars applicable à tous les pays et la réduction du barème de remboursement, entraînera de profondes disparités au niveau des frais d'éducation et de leur niveau de remboursement. De ce fait, nous risquons de voir un nombre croissant de fonctionnaires prendre en compte les énormes différences de coûts existant entre les divers lieux d'affectation dans leurs décisions en matière de carrière et de mobilité. Or c'est *précisément* cet écueil que visait à éviter l'instauration de droits applicables à l'ensemble des fonctionnaires du système commun.»

¹ La Commission de la fonction publique internationale est un organe créé par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a pour mandat d'«assurer la réglementation et la coordination des conditions d'emploi dans les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies».

Dans le cadre de la campagne déployée pour défendre la méthode actuelle de calcul de l'allocation pour frais d'études, et notamment le principe garantissant «***l'égalité d'accès à une éducation de qualité, quel que soit le lieu d'affectation***», les représentants du CCASIP et de la FICSA ont recueilli presque 5.000 signatures en moins de trois semaines. La pétition a été signée aussi bien par le personnel des services généraux que par celui des services organiques, dans les villes sièges comme dans les bureaux extérieurs, ce qui constitue un exemple encourageant de solidarité et de mobilisation de la part du personnel.

Au-delà de la campagne de pétition, les représentants du personnel ont collaboré activement avec le Réseau Ressources humaines en vue de l'élaboration d'une proposition alternative à celle de la Commission. Grâce à tous ces efforts et à notre intervention énergique lors de la 67^e session de la CFPI, les conditions d'octroi de l'allocation pour frais d'études ont pu être maintenues *jusqu'à nouvel ordre*. Soulignons toutefois que la CFPI a décidé de poursuivre son examen de la méthode de calcul de cette allocation, ce qui signifie que le personnel pourrait être appelé une nouvelle fois à se mobiliser pour la défense de ce droit.

Même si l'allocation pour frais d'études est un droit réservé au personnel expatrié, nous tenons à souligner que le personnel des services généraux s'est aussi mobilisé pour sa défense, ce qui a été très apprécié. Notons d'ailleurs que dans le contexte actuel des efforts entrepris pour la défense des droits de toutes les catégories de personnel, le CCASIP et la FICSA poursuivent actuellement leurs actions conjointes visant à préserver et à améliorer la méthodologie utilisée dans les enquêtes sur les salaires des agents des services généraux. Une réunion du Groupe de travail de la CFPI chargé de ce dossier aura lieu ce mois-ci.

Si, au cours des discussions sur la révision de la méthodologie des enquêtes nous devons nous heurter aux mêmes difficultés que celles rencontrées sur le dossier de l'allocation pour frais d'études, nous appellerions *l'ensemble* du personnel (P et G) à nous soutenir, afin d'exiger que la méthodologie utilisée dans les enquêtes sur les salaires des agents des services généraux continue à refléter les meilleures conditions d'emploi en vigueur sur le marché du travail local, conformément au principe Flemming.
